

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELECTUELLES

Communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons
57, rue Saint-Valier, 09200 SAINT-GIRONS
☎ 05.61.66.98.90
Fax 05.61.04.98.23

*=?

Etude sur le repositionnement/fonctionnement de l'abattoir de St Girons
dans le cadre d'un pôle abattage / découpe / transformation /
commercialisation du Couserans

Novembre 2009

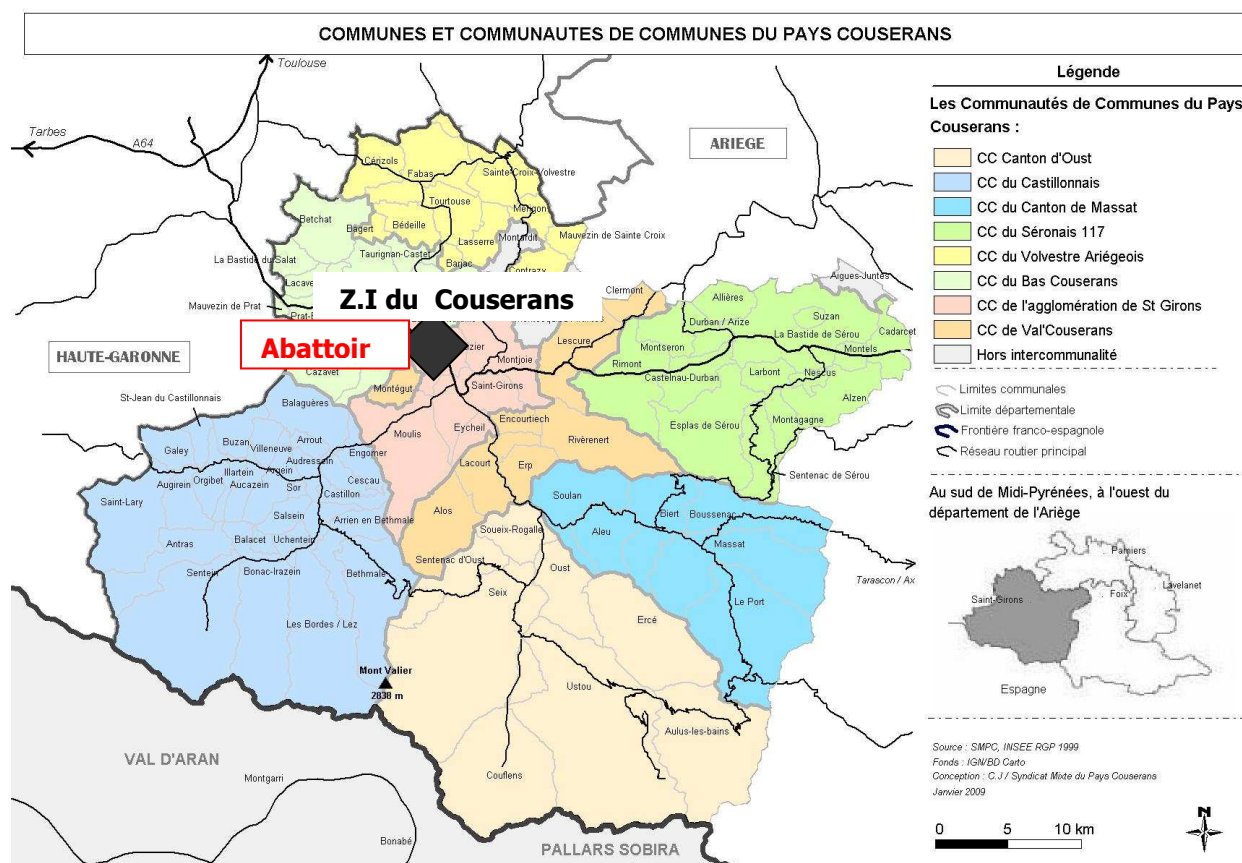
SOMMAIRE

Article 1 – Indications générales _____	2
Article 2 – Objet de l'étude _____	3
Article 3 – Résultats attendus _____	4
Article 4 – Gouvernance de l'étude _____	5
Article 5 – Durée de l'étude - échéancier _____	5
Article 6 – Eléments d'information demandés sur l'offre et les prestataires _____	5
Article 7 - Remise des offres _____	6
Article 8 - Critères d'appréciation des offres _____	6
Article 9 - démarrage de l'opération _____	6

CAHIER DES CHARGES

Article 1 – Indications générales

Le Pays Couserans, zone d'emploi INSEE de Saint-Girons, regroupe 8 communautés de communes et 95 communes. Pays de Montagne aux « 18 vallées » convergeant vers la ville centre Saint-Girons, il compte près de 30 000 habitants (+1100 habitants depuis 1999).



L'économie du Couserans peut être répartie en trois sous-ensembles territoriaux distincts et complémentaires :

- une zone à économie agricole dominante couvrant le Séronais, le Volvestre et le Bas Salat où sont présents les sièges économiques des principales coopératives et où, depuis 15 ans, on note l'installation de jeunes agriculteurs.
- une zone incluant Saint-Girons et sa périphérie regroupant l'essentiel de l'économie secondaire et tertiaire du Couserans soit la totalité des établissements de plus de 20 salariés.
- une zone à dominante agro-touristique centrée sur les vallées de Castillon, Oust et Massat bénéficiant d'installations de sports d'hiver, thermalisme, refuges de montagne, randonnée en estive...

Article 2 – Objet de l'étude

Sur le concept de pôle

1.1 - Définition du concept de « pôle » et de son organisation territoriale – existante et avenir :

1.1.1 Mise en place d'une organisation fonctionnelle dans le temps et dans l'espace fondée sur l'expertise des acteurs locaux

1.1.2 Définir le(s) cadre(s) juridique et administratif de cette organisation (éleveurs, abatteurs, société d'exploitation de découpes et de transformations)

1.1.3 Prévoir les mutualisations ou articulations possibles et leur formalisation technique et administrative à ces différents niveaux (cahier des charges, contrats d'entente)

1.1.4 Formaliser les engagements dans le temps des usagers sur les volumes apportés à l'abattoir (consolider le portefeuille clients de l'abattoir)

1.1.5 Prévoir les adaptations nécessaires des outils de production / transformation

1.1.6 Définir un plan de dynamisation de la filière viande en Couserans (finission de bovins, porcs OMEGA³ (lin) . . .)

1.1.7 Analyser l'opportunité de la création d'une unité de recherche / développement – modalité de mise en œuvre – lien avec AGRIMIP / Lycée Agricole / C.A.P.I / Université de Foix (expérimentation – vulgarisation – accueil stagiaire – suivi protocole . . .)

Sur l'économie du projet (Cœur de métier)

1.2 - fonctionnement de l'abattoir – engagement apporteurs / mise au norme / adaptation / équipement complémentaire / traçabilité

1.2.1 Analyse de l'existant

- > Rappel du positionnement, du fonctionnement et de l'organisation interne de l'entreprise
- > Analyse des relations externes « clients / fournisseurs » de la structure

NB: prendre en compte les éléments / résultats de l'étude Communauté de Communes de St Girons (étude BOUSSELET consultant du 01/09)

1.2.2 Elaboration d'un compte d'exploitation prévisionnel et vérification du point financier d'équilibre : 1 500 T – 10 salariés – 4 jours de travail (réf : étude BOUSSELET Consultant) :

- estimation des provisions financières pour les travaux d'entretien et de renouvellement
- estimation de la taxe d'usage (pour couvrir les annuités d'emprunt et les dépenses d'entretien
- simulation d'amortissement du matériel et des bâtiments)

1.2.3 Évaluation coût des travaux pour mise aux normes et des adaptations qualité de l'outil d'abattage (aire d'abattage, chaîne d'abattage, prendre en compte l'approvisionnement Bio)

1.2.4 Proposition d'une organisation et d'une forme juridique adaptée au contexte local **en impliquant les opérateurs privés** (préparation des statuts, contrat d'affermage . . .)

1.2.5 Définition d'un plan de réorientation stratégique de l'abattoir (interne : planning d'abattage – heures – jours d'abattage . . .) (externe : prise en compte de la saisonnalité de l'activité . . .)

1.2.6 Mise en place d'une procédure qualité et élaboration d'un plan de formation qualité traçabilité

Sur la transformation / diversification des produits

1.3 – complémentarité avec les autres abattoirs / spécialisation / nouvelles « niches »

1.3.1 détecter les opportunités que la création « d'un pôle » peut présenter : pour l'abattoir, pour le marché local, pour les entreprises de transformations, pour les éleveurs / producteurs (filière) en terme de partenariat, de marketing, de communication

1.3.2 définir ces nouveaux partenariats (mutualisation . . .)

1.3.3 rechercher de nouvelles gammes de produits « carnés » en liaison avec l'image du Couserans (nouveaux produits, innovation process, fabrication, venaison . . .)

Sur le marché local (marché de proximité)

1.4 - organisation de la commercialisation « nouveaux produits »

1.4.1 analyse du marché local – scénario de mise en place d'une centrale d'achat (marché local)

1.4.2 rechercher de nouveaux marchés / débouchés adaptés au contexte et possibilités qu'offre un tel site

1.4.3 Estimation de la plus value apportée par le marché de proximité et les nouveaux débouchés

1.4.4 définir le cadre d'une formalisation contractuelle de ces débouchés

1.4.5 définir un plan de commercialisation des produits du Couserans

Article 3 – Résultats attendus

Fournir au Maître d'ouvrage :

* l'éventail des principales opportunités dégagées, notamment dans chacun des domaines nommés ci dessus (inventaire des contraintes, services, et risques . . .)

* à partir des impacts sur l'organisation / fonctionnement de l'abattoir, une évaluation indicative des investissements directs ou indirects nécessaires, matériels et humains complémentaires et des coûts d'utilisation

* des conseils et un accompagnement méthodologique pour mener à bien, ou piloter, les projets projetés (commissions, cahiers des charges, contrats types, calendrier de réalisation, échéancier, phasage, convocation réunion . . .)

* un accompagnement dans la conduite de projet (Assistance à Maître d'Ouvrage)

Article 4 – Gouvernance de l'étude

* 1 comité de pilotage : constitué des élus du territoire et des financeurs, chargé du lancement de l'étude, des bilans intermédiaires et de la restitution finale

* 1 groupe de travail technique : composé des acteurs économiques et des professionnels

* des réunions d'experts : ponctuelles et à la demande du Maître d'ouvrages

Article 5 – Durée de l'étude - échéancier

Durée totale de l'étude : 9 mois
(3 phases et 2 rendus intermédiaires)

PHASE	DUREE	REFERENCE DES ACTIONS (Cf.paragraphe I)			
1 ^{ère} phase	2,5 mois	1.1.1	1.2.1 1.2.3 1.2.4 1.2.5		
2 ^{ème} phase	6 mois	1.1.2 1.1.3 1.1.5	1.2.6	1.3.1 1.3.2	1.4.1 1.4.2
3 ^{ème} phase	9 mois	1.1.5 1.1.6 1.1.7		1.3.3	1.4.3 1.4.4 1.4.5

Article 6 – Eléments d'information demandés sur l'offre et les prestataires

Le cabinet d'étude devra clairement :

- expliciter sa démarche afin d'atteindre les objectifs recherchés,
- présenter un calendrier de travail détaillé présentant le nombre de jours dédiés à l'étude. Le calendrier devra prévoir des temps de restitution mais également de rapports d'étapes techniques avec la Communauté de Communes de St Girons, maître d'ouvrage
- établir le nombre de rapports fournis (sous forme papier et numérique),
- présenter les CV de l'équipe en charge du travail à réaliser,
- établir un devis clair et détaillé, sur les différentes étapes de l'étude proposée,

Important : la phase 1.2 est à réaliser dans les meilleurs délais et impérativement dans les 2,5 mois maximum impartis à compter de l'attribution du marché.

Article 7 – Remise des offres

Les devis et propositions de collaboration sont attendus au plus tard le **20 Novembre 2009** à 12h00

Monsieur François MURILLO, Président, Communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons, 57, rue Saint-Valier, 09200 SAINT-GIRONS
--

Le fichier informatique à l'adresse suivante : com.agglo.stgirons@wanadoo.fr
à l'attention de Christine VERDALLE

Article 8 – Critères d'appréciation des offres

- L'analyse des offres reposera sur quatre critères :

- o la qualité de la méthodologie proposée (25%),
- o l'expérience du prestataire et de l'équipe en charge de l'étude (25%),
- o la disponibilité et le respect des délais proposés (25%),
- o le coût de la prestation (25%).

Audition éventuelle des cabinets semaine 48.

Article 9 – démarrage de l'opération

Le démarrage opérationnel de l'étude est prévu le 30 novembre 2009.